

Interpellation présentée par le député :
M. Pierre Weiss

Date de dépôt : 18 novembre 2010

Interpellation urgente écrite **Combien coûte le dernier cadeau aux fonctionnaires du Conseil d'Etat déguisé en Père Noël (quatre jours de congé non compensés payés par les contribuables) ?**

Mesdames et
Messieurs les députés,

La fin de la rigueur. Voilà la « rupture fondamentale » qui ne figure pas *expressis verbis* dans l'exposé des motifs du budget 2011, mais que l'on retrouve dans le déficit prévu (219 millions) et au détour de moult mesure.

On y trouve entre autres des créations de postes par centaines, une absence de réflexions d'une part sur des compensations éventuelles de ces nouveaux postes par d'anciens, grâce à une meilleure productivité, d'autre part sur des suppressions de charges, le cas échéant via des modifications législatives.

On y trouve aussi de nouvelles prestations pour les employés de l'Etat - dont le début de la contribution de l'Etat à la remise à niveau des caisses de pensions publiques. Bref, le budget 2010, c'est l'abandon de tout ce qui avait fait la caractéristique de la législature précédente.

Le dernier exemple en date est l'octroi aux collaborateurs de la fonction publique du petit comme du grand Etat de quatre jours de congé non compensés entre Noël et Nouvel-An (27, 28, 29 et 30 décembre).

Or, sachant que les charges de personnel du petit Etat sont budgétées à hauteur de 2095 millions pour 2010, et admettant que 70% des subventions servent à rémunérer le personnel, soit 2485 millions arrondis (pour un total de subventions de 3552 millions), ce qui donne un total de 4580 millions,

Sachant aussi que le nombre de jours ouvrés est de 360 – (104 samedis et dimanches + 25 jours de vacances + 10 jours de congés officiels), soit 220 jours (arrondis),

Calculant que le coût du jour de travail est donc de 21 millions (arrondis),

Le Conseil d'Etat confirme-t-il que le coût de ce cadeau payé par les contribuables est de 83 millions, soit plus du tiers du déficit de 2011 ?

Subsidiairement, depuis combien d'années le conseil d'Etat envisage-t-il la suppression de ce cadeau ?

Quand passera-t-il enfin des paroles aux actes ?